

Newsletter

Éditeurs : MARIE Théo

Filière des étangs de la région Centre-val de Loire

Éditorial

.....

Pisciculture

.....

Interview pisciculteur/négociant

Point CEV de l'ITAVI

Biodiversité

.....

Massette à large feuille

Aeschne bleue

Actualité

.....

1^{er} Grand salon des étangs

Assemblée générale de la FAREC

Assemblée générale du SEVL/SEPB

Cellule eau sécheresse Loir-et-Cher

Réponse du Préfet de l'Indre sur l'espèce piscicole *Leuciscus Idus*

Divers

.....

Signalement des dégâts via une appli

L'effet d'une chaîne d'étangs

Étangs piscicoles, réservoir de biodiversité

Alerte sur un nouveau parasite

FEAMPA

p2

p3

p4-5

p6-8

ÉDITORIAL

Chers Lecteurs, les derniers mois se sont annoncés de manière très chaude. C'est aussi la période des assemblées générales et des salons, permettant de faire le point sur l'année qui s'est écoulée et l'occasion de montrer les nombreux produits locaux. C'est aussi une période plus creuse pour la pisciculture d'étangs qui reprendra en septembre. C'est le moment de faire face aux diverses situations administratives et défendre la cause de la filière piscicole.



« Interview pisciculteurs et propriétaires : Françoise AUBRUN »

Présidente de la FAREC, née en Brenne au milieu des étangs. Je suis exploitante piscicole depuis de longues années et passionnée ...Très attachée à notre territoire, je me suis toujours investie pour défendre la pisciculture. Notre propriété appartient depuis plusieurs générations à la même famille mais a surtout été remise en état par mon père qui a beaucoup œuvré pour le développement de la pisciculture. Celle-ci sera toujours raisonnée avec tous les poissons élevés traditionnellement dans les étangs de Brenne et de la

Région centre. L'exploitation a de nombreux bassins créés de longues dates et de différentes tailles destinées à l'alevinage en été et au stockage en hiver. La pisciculture de demain sera définie par le remplissage des étangs et nous devons adapter nos empoissonnements pour ne pêcher que tous les deux ou trois ans. J'espère que bien vite la génération future consommera le poisson d'eau douce. La pisciculture est indispensable à l'entretien de nos étangs et à la sauvegarde de notre zone humide si

remarquable. La FAREC représente pour moi, une association d'entraide à la survie, à la connaissance et au développement économique de nos étangs et par le CAP Filière défini avec la Région, fédérer et défendre nos poissons.



« Point CEV de l'ITAVI »



Pour rappel, l'ITAVI (Institut Technique des filières avicole, cunicole et piscicole) menait une étude sur le CEV (Carpe Edema Virus ou maladie du sommeil). La FAREC a participé au Webinaire organisé par l'ITAVI le 21 juin 2023 ([lien](#)). Ce webinaire a permis de faire le bilan de l'étude même si des résultats sont

encore en cours d'analyse. Le 1^{er} cas de CEV a été officiellement détecté au Japon en 1974 sur la carpe koï, celle-ci ayant un comportement léthargique avec une sécrétion importante de mucus. La transmission est mondiale très souvent horizontale, c'est-à-dire de poisson à poisson ou via vecteur. La mortalité est température dépendante, en fin d'hiver pour les carpe commune et l'été pour les koï. Les mortalités sont importantes après l'empoissonnement. Le virus est à ADN avec une taille particulièrement importante. La détection en laboratoire se fait par PCR. Le bilan de la campagne en

2021, 17 cas ont été recensés, 30 en 2022 et 27 cas jusqu'à juin 2023, l'année n'étant pas terminée. En 2023, 135 kits d'échantillonnages ont été envoyés. Toutefois, il faut rester prudent, il n'y a pas plus de CEV entre l'année 2021 et l'année 2023, mais plus d'échantillonnages ont été effectués. La l'occurrence du virus se situe toute l'année avec un pic significatif entre mars et juin. Les contaminations ne sont pas encore bien définies. Les hypothèses les plus probantes sont : le même fournisseur entre pisciculteurs et/ou les oiseaux piscivores.

« *Typha Latifolia* L.1753 (Masette à large feuille ou Quenouille) »

T. latifolia pousse dans les eaux stagnantes ou à courant lent (lacs, étangs, bras morts des rivières). De préférence sur fonds d'humus ou de vase organique, où la profondeur se situe entre 0 et 50 cm (maximum 2,25 m). Elle est présente jusqu'à une altitude de 1 800 m. Comme tous les végétaux, cette plante est autotrophe. C'est le refuge de gastéropodes, de petits crustacés, de bryozoaires, de petits poissons, de tritons et de grenouilles. Ces plantes servent aussi d'ancrage à de nombreux micro-organismes. La massette à larges feuilles est une espèce pionnière qui peut rapidement coloniser de vastes espaces. Une seule

plantule peut, grâce à son rhizome, couvrir une surface de 10 m² en un an et 50 m² en deux ans. Elle peut développer une biomasse de 2,5 à 19 tonnes par hectare et par an. Depuis peu, cette grande massette revêt un intérêt important en termes d'écologie. En effet, cette plante est utilisée dans la phytoépuration pour traiter les déchets humains, dans des projets de restauration de berges et des zones inondables. Très bonne plante filtrante. La fibre de la massette est utile pour rempailler les chaises ou pour fabriquer des tapis, des chapeaux ou du papier. Les fleurs femelles pelucheuses fournissent une fibre végétale utile pour bourrer les oreillers et peuvent servir

de matériaux d'isolation naturel. Le cœur de la quenouille trempé dans de la graisse servait autrefois à réaliser des bougies. Les tiges et feuilles séchées peuvent être utilisées comme allume-feu. Le chaume de la plante peut être utilisé pour recouvrir les toits.



« *Aeshna cyanea*, O.F.Müller, 1764 (Aeschne bleue) »

C'est une libellule de grande taille d'environ 60 mm. Les adultes sont observés de juillet à novembre. La femelle de l'Aeshne bleue est verte, le mâle est bleu et vert. Dans les deux sexes, cette espèce possède de larges bandes antéhumérales vertes (sur l'avant du thorax) que n'ont pas les autres aeshnes. Les yeux sont très développés et se rejoignent. On remarque une petite encoche à l'arrière de l'œil. Taches vertes sur les 7 premiers segments de l'abdomen. 2 taches bleues sur le 8. Sur les deux derniers segments, les



serait parfois bivoltine. La femelle pond seule et insère ses œufs dans les tiges des végétaux, dans la végétation en décomposition qui borde les rives ou qui flotte sur l'eau grâce à son ovipositeur. Le stade larvaire

aquatique dure deux ans, dans les étangs, les mares ou les ruisseaux. Les adultes s'observent surtout en individus isolés, les mâles patrouillant et recherchant les femelles à proximité des pièces d'eau. La présence de plus d'un mâle sur un site entraîne des affrontements. L'espèce est présente de l'ouest de l'Europe et du Maghreb à l'ouest de la Sibérie. Ainsi, elle est facilement visitée sur les étangs de la région Centre-val de Loire. Très ubiquiste et opportuniste, cette espèce fréquente tous types d'eaux stagnantes.

LE 26-27-28 mai 2023

« Le 1^{er} grand salon des étangs aura lieu à la côte St-André organisé par Étangs Isère »

La FAREC a participé à l'assemblée générale étang de France qui a eu lieu le 26 mai 2023 à château Louis XI de la côte Saint-André en Isère. De nombreux acteurs de la filière étaient présents, certains, intervenus sur les thématiques de la filière. En effet, la DGAMPA est intervenue sur les Fonds Européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) et notamment dans l'accompagnement des piscicultures d'étangs. Joël

AUBIN (INRA) est intervenu sur le projet sépure, ainsi que sur les complémentarités entre l'activité aquacole et le maintien de la biodiversité. Quentin Choffel chercheur au bureau d'étude « Écolimno » a détaillé l'impact des étangs sur les conditions hydrologiques. Enfin, Joël Robin enseignant-chercheur chez ISARA Lyon a développé l'intérêt de l'étangs piscicole sur la biodiversité. Le 27 et 28 mai, étaient dédiés au premier salon des étangs avec de nombreux exposants (+80)

tout au long du week-end. Environ 2000 visiteurs ont fait le déplacement. On se retrouve l'année prochaine pour la deuxième édition. Merci à l'association Étangs Isère et tous les organisateurs pour cet évènement.



Le 3 juillet 2023

« Comité stratégique et l'Assemblée générale de la FAREC »



La pisciculture le moulin des viviers à Langeais (37), nous a accueilli le 3 juillet 2023 lors de l'assemblée générale et du comité stratégique. L'occasion

pour nous de faire une rétrospective de l'année écoulé et d'établir un plan pour l'année en cours autour d'une trentaine de personnes dont la région qui a fait le déplacement. En effet, le matin était dédié à la présentation du comité stratégique et de l'assemblée générale à la suite duquel un repas a été partagé. Une visite de la pisciculture par notre hôte, l'après-midi, a

clôturé la journée. Une année dans l'ensemble plus aboutit financièrement que l'année précédente. Quelques actions, et/ou tous les jours n'ont pas été réalisés, faute de temps ou de nécessité mais l'essentiel a été bien fait. Il faut continuer avec cette bonne dynamique grandissante et se pencher de façon prioritaire sur le prochain CAP filière.

« Assemblée générale du SEVL »



L'assemblée générale du SEVL s'est tenu en aval de l'assemblée générale de la FAREC le 3 juillet 2023 à Langeais. L'occasion, pour Alain Marié président, de faire le point sur l'année écoulé, avec un bilan positif pour l'année 2022. Le point clé abordé a été la préparation du prochain salon des étangs qui se tiendra le 19, 20 et 21 avril en Indre-et-Loire. La préparation d'un évènement comme celui-ci est

relativement importante et sa préparation en amont est primordial. En effet, la recherche de financement, l'organisation, la restauration, la communication, l'animation et le volet réglementaire ont été mis en avant. Dans un second temps, Pascal Ribaud président du FAP (filiale aquacole Pays de la Loire) est intervenu pour échanger sur son association présente dans le Maine et Loire et Pays de la

Loire. Il est essentiel d'avoir des échanges inter-régionaux. Théo Marie chargé de mission à la FAREC, est quant à lui intervenu sur le volet subvention régionale ainsi que sur le FEAMPA. Enfin, pour clôturer cette assemblée du SEVL, Alain Marié a étayé le volet sanitaire du GDS avec les différents virus actuels comme le CEV ou l'apparition de *Clinostomum* en région.

24 juin 2023

« Assemblée générale du SEPB »



L'assemblée générale du SEPB s'est tenue le 24 juin 2023 au plessis à Migné. Les mots forts du président Joël Deloche ont entamé la matinée. Dans un second temps, le rapport financier de l'année 2022 a été présenté avec un bilan positif. L'actualité du syndicat a oscillé autour d'une année 2022 compliquée en termes de remplissage d'étangs avec une disparité suivant le positionnement des étangs dans la chaîne. L'occasion donc, de revenir sur le dossier sécheresse avec une dizaine de dossiers déposés. C'est la

deuxième fois en 4 ans. Le dossier cormoran toujours d'actualité dans la Brenne mais pas que, avec un renouvellement de l'arrêté triennal 2022/2025 et un quota de 10 000 cormorans environ sur la période. Toutefois, des arrêtés ont été attaqués et annulés au motif que les dégâts n'étaient pas avérés. Enfin, des interventions notamment sur l'entrée de la pisciculture en Brenne au Patrimoine Culturel Immatériel en France sous l'égide de l'UNESCO présenté par Joël Deloche ont entamé la deuxième partie de cette

assemblée. Théo Marie est intervenu sur les quotas de pêche de l'année 2021-2022 ainsi que sur les dossiers de subventions. Christophe Tholoniati a quant à lui abordé la partie Groupement de Défense Sanitaire pour la région CVdL (GDS). Enfin, Alain De Tarade a développé « la partie étangs et la pisciculture sous tension » avec les menaces climatiques et les menaces de la faune et la flore nuisibles. L'assemblée s'est terminée à 12h15 avec un apéro dinatoire fourni par le restaurant la Gabrière à Lingé.

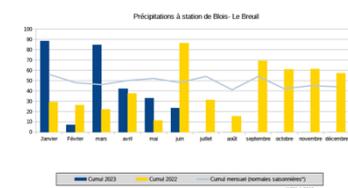
20 juin 2023

« Cellule eau sécheresse dans le Loir-et-Cher »

La présentation d'un nouvel arrêté- cadre sécheresse c'est mis en place pour 2023. Pour rappel des étapes, dans un premier temps la présentation du projet en cellule eau du 3 avril 2023, la consultation du public du 24 mars au 14 avril 2023 : 2 participations. Enfin, les remarques portaient sur la gestion des dérogations : proposition afin de prévoir une rubrique « Dérogation » dans la partie « Sécheresse » du site des services de l'État, en ne mettant que les réponses apportées sans les informations nominatives (loi RGPD). La gestion des remplissages des piscines après

travaux pendant une période d'alerte : programmation nécessaire des travaux et demande de dérogation au cas par cas. Mais demande non recevable compte tenu de l'état des ressources naturelles. La signature a eu lieu le 10 mai 2023. Une rubrique sécheresse Loir-et-Cher a été envoyée afin d'avoir des informations. A l'issue de cette rubrique, la situation au 13 juin 2023 était la suivante, des effets positifs des pluies de début juin, avec ralentissement de la baisse des débits. Le niveau déclenché le 15 juin dernier avec des alertes en Braye, en Brenne, en Masse, en Mauves et affluents de Loire

Amont, avec une alerte renforcée : Cisse amont. Sur les 29 stations, deux étaient assés, deux avaient un écoulement non visible, 12 avec un écoulement visible mais faible et 13 avec un écoulement visible acceptable. La prochaine campagne du réseau ONDE c'est déroulé fin juin 2023 et les résultats devraient prochainement sortir.



« Réponse du Préfet de l'Indre sur l'espèce piscicole *Leuciscus Idus* »



Le 17 mai monsieur Stéphane Bredin préfet de l'Indre a fait parvenir une réponse concernant l'ide mélanote (*Leuciscus Idus*) concernant le Vif. « Ce sujet n'est pas nouveau et avait déjà fait l'objet d'échange entre les services de

contrôle et le ministère en charge de l'écologie » a-t-il exprimé. Une clarification statutaire avait été demandé ainsi que la conduite à tenir en cas de constats réalisés par les inspecteurs en charge de la police de l'environnement. En accord avec l'OFB et la DREAL du Centre-Val de Loire, dans l'attente de cette clarification

aucune coercitive ne sera engagée dans le département de l'Indre, motivée par le faible impact de cette pratique. A souligné que cette réponse concerne uniquement le département de l'Indre et non une généralisation sur l'ensemble du territoire.

« Signalement des dégâts de la faune sauvage via une application smartphone. »



La chambre de l'agriculture propose aux agriculteurs des applications permettant une saisie simplifiée. Dans un contexte d'inflation des coûts de production, l'absence de dispositifs

d'indemnisations des dégâts, autres que les grands gibiers, impacte les exploitations. Les dégâts de la faune sauvage représentent une situation difficilement acceptable pour les agriculteurs. Il est donc important de signaler les dégâts de la faune sauvage permettant de faire baisser la pression sur les exploitations et de justifier l'application de mesure de gestion adéquates.

L'application est disponible sur IOS et Android ainsi qu'une application en ligne : (Site web : [lien](#))

Application IOS



Application Android



Formulaire en ligne



« L'effet d'une chaîne d'étangs sur la température de l'eau, pour une discussion des impacts cumulatifs. Le cas du bassin de l'Oncre en Limousin (France) (Laurent Touchart et al., 2023). »

L'intérêt scientifique international pour un éventuel cumul de l'effet de plusieurs plans d'eau proches les uns des autres (par rapport à l'influence d'un seul, isolé) sur les qualités d'un cours d'eau est ancien, du moins pour les grands lacs de barrage (Litvinov et Roščupko, 1992, Avakian, 1998, Barbosa et al., 1999). Quelques études envisagent leur effet intégré, sur l'environnement régional (Avakian, 1998) ou la connectivité (Barbosa et al., 1999, Boutault, 2020). Mais la plupart des recherches se spécialisent dans le suivi d'un compartiment séparé, que ce soient les organismes biologiques (Moura et al.,

2013, Lu et al., 2020), les sédiments (Zhang et al., 2022) ou la température de l'eau (Litvinov et Roščupko, 1992, Wang et al., 2020). L'attention portée aux effets des étangs, des petites retenues, voire des seuils au fil de l'eau, a longtemps été plus rare, mais elle se développe depuis une quinzaine d'années dans les pays anglo-saxons (Maxted et al., 2005, Santucci et al., 2005, Maheu et al., 2016, Zaidel et al., 2021). Dans le contexte des travaux menés quant à l'impact cumulé des retenues d'eau sur les milieux aquatiques, cette recherche a pour objectif de mesurer l'effet d'une grande chaîne d'étangs sur la température d'un petit

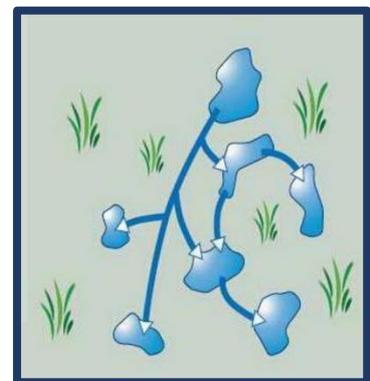
cours d'eau du Centre-ouest de la France, l'Oncre. À petite échelle cartographique, l'Oncre à son embouchure a la même température moyenne estivale que les deux autres rivières voisines. À moyenne échelle, le rétablissement des caractères fluviaux à l'aval du dernier étang de la chaîne s'effectue en environ 1,5 km. À grande échelle cartographique, la température entre chaque étang de la chaîne dépend surtout de la situation ensoleillée ou ombrée de son déversoir. L'article conclut à un fonctionnement autonome de chaque étang de la chaîne plutôt qu'à un effet cumulatif.

« Étangs piscicoles, des réservoirs de biodiversité végétale »

Les étangs piscicoles sont des agrosystèmes existants depuis le moyen âge pour élever le poisson. Une végétation spontanée est pourtant observée dans ces milieux. Un inventaire des macrophytes a été réalisé sur 85 étangs ou groupe des Pays de la Loire (France) par la méthode des quadrats sur transects. Cet inventaire a permis de recenser plus de 270 macrophytes (en moyenne 55 par étangs) dont 17 taxons protégés, 28 présents sur la liste rouge régionale des Pays de Loire, et 42 figurants sur la liste des espèces déterminants de cette région. La pisciculture extensive par ses pratiques favorise cette diversité floristique. Les étangs piscicoles sont donc également des écosystèmes humides qui jouent un rôle de réservoir de biodiversité. C'est pourquoi ces étangs et leur mode de gestion extensif doivent être préservés (Trintignac et al, 2020). En effet, cette étude rejoint l'étude de Quentin Choffel sur l'impact des étangs au sein du réseau hydrographique. Il a pu être démontré qu'il y a une atténuation des particules d'azote et de nitrate de l'amont vers l'aval sur une chaîne

d'étangs. De plus, Les vidanges d'étang ne semblent pas être assez morphogènes pour changer la forme du cours d'eau, elles sembleraient être efficaces sur les faciès sédimentaires / micro-habitats. Efficaces pour « nettoyer » le cours d'eau (petites branches, feuil, etc.). Assurément, Les étangs sont des milieux anthropiques régulièrement vus comme des éléments impactant le milieu « naturel ». Les études d'impact (même cumulés !) ne mettent pas en évidence la dégradation du milieu lié à la présence d'étangs pour l'ensemble des paramètres écologiques. Les étangs ont des aspects positifs pouvant être très utiles pour la qualité de l'eau à l'aval selon les contextes (agricole, zone à risque pesticide...). De plus, Les étangs ont une biodiversité avérée et leur présence, en complément des cours d'eau, alimente la notion même de biodiversité, en amenant de la diversité au milieu et au paysage. Enfin, une gestion cohérente et adaptée à la particularité du milieu permet d'optimiser ces aspects et réduire les impacts identifiés. Bien évident encore trop peu d'étude permettent de

démontrer de manière inéluctable et hâtive un impact, quel qu'il soit. Les connaissances sur ces effets sont réduites à quelques recherche appliquées sur de grand étangs de barrage en plaine (Banas et al, 2002,2008, Masson et al, 2006), sur des étangs de dérivation (Vallod et Sarrazin, 2010) ou encore de petits étangs de barrage en Sologne (Geonat, 2020). La FAREC a mené un premier projet sur la mise en place d'un protocole de mesure de l'effet de vidange de chaînes d'étangs (CTZH 1) avec un bureau d'étude mais ne peut subventionner la totalité du reste du projet, ainsi celui-ci reste en stand-by. C'est pourquoi dans le cas où vous souhaitez aider à financer le projet n'hésitez pas à contacter la FAREC.



« Alerte sur un nouveau parasite »

Clinostomum complanatum est un trématode digène à deux hôtes intermédiaires. Son cycle de vie est représenté dans le schéma 1. Le parasite pénètre dans le poisson par contact à travers la peau ou par la cavité buccale ou les branchies. Il est présent dans les tissus musculaires, peau, nageoires, cavité buccale, cavité générale,

fois, branchies. Le poisson affaibli par le parasite ce qui le rend plus facilement capturable par les ardéidés. Le parasite est présent en Allemagne et Italie depuis quelques années mais a été observé pour la première fois en décembre 2019 dans le Jura sur de la perche. De plus, les mises en évidences sont de plus en plus

fréquentes pour arriver jusqu'en région Centre-Val de Loire sur des rotengle.

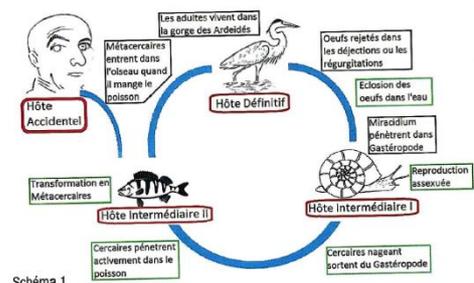


Schéma 1

« Dossier FEAMPA 2021-2027 »



Le **Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture** (FEAMPA) vise à soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation. Le taux d'aide sera de 60 % dans le cadre

d'investissement lié à une culture durable réalisée par une PME (minimum d'investissement de 10 000 € HT). Les demandes d'aide se font dorénavant en ligne et il n'y a plus de lettre d'intention. La demande doit se faire avant de commencer le projet. Pour faire une demande, il convient de s'informer sur : Franceagrimer et la FAREC. Attention pour ceux qui ont une activité annexe, il faut que les revenus de la vente de produit aquacole représentent

au moins 20% du Chiffre d'affaires total. Pour les régions continentales, Les actions soutenues sont de diverses natures, elles portent notamment sur des investissements individuels ou collectifs, matériels et immatériels. Le portail E-Synergie est dorénavant ouvert, vous pouvez faire votre demande en ligne ici : https://synergie-europe.fr/e_synergie/

À RETENIR :

- ◇ **Françoise Aubrun née en Brenne, Présidente de la FAREC, est une passionnée de la pisciculture d'étangs.**
- ◇ **La CEV issu d'un virus est encore en stade d'interprétation et de compréhension.**
- ◇ **Le premier salon des étangs s'est clôturé le 28 mai 2023 avec 2000 visiteurs.**
- ◇ **Les Assemblées des différents syndicats se sont tenues entre fin juin et début juillet, l'occasion pour eux de revenir sur l'année écoulée et de faire le bilan qui est globalement plus positifs financièrement que les années précédentes.**
- ◇ **La technologie se développe au sein de l'agriculture et permet d'améliorer les recensements des dégâts de la faune sauvage via une application smartphone.**
- ◇ **Une « cellule eau » s'est tenue dans le Loir-et-Cher avec un nouvel arrêté sécheresse.**
- ◇ **La réponse du Préfet de l'Indre sur *Leuciscus Idus* comme VIF, ne vas pas à l'encontre de son exploitation.**
- ◇ **De plus en plus d'études sont menées sur l'impact des chaînes d'étangs avec des résultats allant vers un impact positif de la pisciculture d'étangs.**
- ◇ **N'hésitez pas à contacter la FAREC pour plus d'information.**